

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 17 (1980-1983)

Heft: 1

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications

présentées à la Société en 1980

1542. — *17 janvier 1980.*

La subhastation comme mode de transfert volontaire de la propriété foncière en droit genevois ancien, par M. Bernard LESCAZE.

Publié ci-dessus, p. 35.

La mission de Capodistrias en Suisse de 1813 à 1814, par M^{me} Michelle BOUVIER-BRON.

M^{me} Bouvier-Bron nous a présenté une partie de ses recherches concernant les documents autographes de Jean Capodistrias conservés en Suisse, documents concernant avant tout le séjour que le diplomate fit en Suisse de novembre 1813 à septembre 1814, en tant qu'observateur puis ministre plénipotentiaire du tsar Alexandre I^{er}. Capodistrias avait d'abord reçu pour mission que la Confédération suisse se désolidarise de Napoléon et se déclare franchement en faveur des Alliés, puis lorsque la neutralité de la Suisse fut violée, il put, en contrepartie du passage des armées alliées, proposer conjointement avec son collègue autrichien Lebzeltner la restitution des territoires helvétiques annexés par la France.

De janvier à septembre 1814, il observe les travaux de la Diète, intervient constamment par des notes circonstanciées dans les discussions au sujet de la constitution et surveille de près la rédaction des constitutions cantonales, en particulier celles des nouveaux cantons. Il entre ainsi en relation étroite avec beaucoup de notables helvétiques, et ce fut l'occasion pour lui de montrer son aptitude à la négociation dans le cas de la politique intérieure de la Suisse et pour le diplomate inconnu qu'il était encore en 1813, de se faire des relations qui lui furent très utiles dans la suite de sa carrière.

1543. — *31 janvier 1980.*

L'Hôpital général à Genève, 1699-1713, par M^{me} Gabriella CAHIER.

Elève de M. Binz, M^{me} Cahier nous a présenté le résultat de son mémoire de licence, une recherche originale sur l'Hôpital effectuée à partir d'archives encore inexploitées. Elle a découvert une masse importante d'informa-

tions sur la «vie quotidienne à l'Hôpital général de Genève au début du XVIII^e siècle». Elle passa en revue les différents membres de la direction de l'établissement (procureurs, hospitalier, secrétaire), puis le personnel nombreux qui y était employé (boulangier, cuisinier, sommelier, maître tailleur, maître cordonnier, gouvernantes, etc.). Elle fit ensuite état des différents services offerts par l'Hôpital: 1. l'hospitalité aux pauvres, généralement temporaire, exceptionnellement permanente en cas de «grande caducité»; 2. les soins aux malades avec, au début du XVIII^e siècle, un net progrès de l'hygiène; le service des sages-femmes qui se rendent au chevet des femmes pauvres qui accouchent chez elles; 3. les pompes funèbres: l'Hôpital délègue notamment à chaque décès un «visiteur des morts», espèce de médecin-légiste chargé d'examiner le défunt; 4. l'incarcération des «délinquants», puisque l'Hôpital sert aussi de prison jusqu'en 1711, moment de la construction de Saint-Antoine. On y interne par ailleurs des êtres marginaux, irresponsables, des enfants abandonnés et ceux dont les familles veulent se débarrasser moyennant une pension versée à l'institution.

On a pu, au cours de l'exposé très vivant de M^{me} Cahier, se rendre compte de la grande promiscuité qui régnait à l'intérieur de cet établissement.

André Gide «engagé», 1931-1937, par M. Rudolf MAURER.

L'engagement dont il est ici question est celui qui se manifeste après 1917 pour le communisme soviétique. Gide avait de tout temps éprouvé un attrait pour la culture russe, mais c'est seulement vers 1931 que se développe chez lui un intérêt plus purement politique. Les prises de conscience faites lors de son voyage au Congo l'avaient déjà prédisposé à une certaine forme de communisme. A partir de 1931, Gide, «compagnon de route» du Parti communiste français, admire vivement l'U.R.S.S. et particulièrement le plan quinquennal. Son engagement atteint — extérieurement — un point culminant lors du «voyage de Moscou» effectué en 1936. D'autres écrivains avant lui, comme Aragon, Malraux, Romain Rolland, s'étaient déjà rendus en U.R.S.S. Gide, à son tour, part accompagné de cinq jeunes écrivains: Pierre Herbart, Jef Last, Jacques Schiffrin, Eugène Dabit et Louis Guilloux. Un accueil triomphal lui est réservé.

A son retour, Gide publie deux ouvrages: en novembre 1936, *Retour de l'U.R.S.S.* et, en juin 1937, *Retouches à mon «Retour de l'U.R.S.S.»*, ouvrages traduits en de nombreuses langues. Ils apportent un rectificatif à l'enthousiasme qu'il avait d'abord témoigné et dénoncent l'enlisement de la révolution russe. Ce témoin désagréable sera dénigré par la *Pravda* et par l'*Humanité*.

1544. — 14 février 1980 (assemblée générale).

Rapports du président (M. Jean-Etienne Genequand), du trésorier (M. Pierre Bölsterli) et du vérificateur des comptes (M. Roland Cramer): approuvés à l'unanimité avec décharge au comité.

Sciences humaines et traditions orales, par M. Bernard CRETZAZ.

Sociologue de formation, attaché aujourd'hui au Musée d'ethnographie de Genève, plus particulièrement à la collection Amoudruz, M. Cretzaz est venu nous parler des traditions orales et de l'usage qu'on peut en faire aujourd'hui dans le domaine des sciences humaines. Après une mise en garde contre l'engouement actuel pour ce genre de sources documentaires, qui résulte d'une mode assez superficielle, l'orateur a montré la complexité du problème. Contrairement aux documents écrits, les sources orales sont surabondantes et exigent de la part de leur interprète qu'il sache mettre de l'ordre dans un relatif désordre. L'oral est multiple et M. Cretzaz, qui a effectué de nombreuses recherches sur des communautés valaisannes, distingue d'une part les histoires de la vie quotidienne (rumeurs, bruits, cancans, portraits de personnalités, sobriquets, etc.) et d'autre part les « grandes » histoires du domaine des légendes, des contes, où il est question des fondements des communautés, d'êtres fabuleux, de sorcellerie.

Les traditions orales obéissent à des lois de structure et de perpétuation. Bien qu'il existe aussi, sans doute, des traditions orales urbaines encore inexploitées aujourd'hui, on a jusqu'à présent associé la tradition orale aux communautés archaïques ou rurales. Elles se transmettent essentiellement lors des veillées (récits ludiques) et au sortir de la messe (récits à fonction sociale). M. Cretzaz a remarqué qu'il existe à l'intérieur de chaque groupe un phénomène d'autocensure concernant surtout les questions politiques et religieuses. On sélectionne les traditions qui vont se perpétuer et un conteur est généralement le délégué de la mémoire collective. Si certaines traditions survivent grâce à cette mémoire, beaucoup tombent cependant dans l'oubli. En conclusion, M. Cretzaz a tenu à souligner les liens qui existent entre l'oral et l'écrit en insistant sur leur complémentarité en tant que sources pour les sciences humaines.

1545. — 28 février 1980.

James Pradier d'après sa correspondance inédite, par M. Douglas SILER.

Le talent du sculpteur James Pradier a fait en son temps l'objet de controverses. Aux critiques de Baudelaire répondent les éloges de Hugo ou de Flaubert. En se rendant acquéreur d'une importante partie de l'œuvre de l'artiste, l'Etat français a tranché ce débat d'esthètes à sa manière, une manière qui, au demeurant, ne laissait pas Pradier insensible.

Au reste, Genève n'a pas à rougir — ni de honte, ni de fierté — des commentaires qu'ont suscités les productions de Pradier. L'artiste n'a entretenu que des relations très espacées avec sa ville natale et n'a reçu d'encouragements tangibles de sa part — de la Société des Arts, en particulier — que lorsque sa réputation fut bien assise.

Petit-fils d'un Languedocien, admis à l'habitation à Genève en 1757 et,

bientôt, hôte de l'Ecu de France, Jean-Jacques dit James Pradier naît dans notre ville le 23 mai 1790. Il n'y reste que le temps de prendre conscience de sa vocation.

En 1807 déjà, il rejoint son frère aîné à Paris où il fréquente les classes de dessin puis de sculpture de l'École des Beaux-Arts. Un bas-relief, fruit de cette période de formation, lui vaut d'obtenir, en 1813, le grand prix du concours de Rome décerné par l'Académie française des Beaux-Arts. Un séjour dans la Ville éternelle lui est offert, afin de parfaire son art.

Au cours de ce premier séjour romain, Pradier entreprend différents ouvrages — entre autres, une bacchante, une Niobé — qui établiront sa réputation à son retour à Paris, quand ils seront exposés au Salon de 1819. Désormais, ce Rastignac de la sculpture — comme l'appelle M. Siler — n'aura de cesse qu'il ne confirme ces premiers succès.

Travailleur acharné, il honore tous les concours d'un projet. Très vite, les commandes affluent. La Société des Arts est cette fois sur les rangs : elle lui demande d'exécuter pour l'Orangerie des Bastions les bustes de Rousseau et de Charles Bonnet, plus tard ceux de Marc-Auguste Pictet et de Léonard Simonde de Sismondi.

Les honneurs et la fortune suivent les commandes : membre de l'Académie des Beaux-Arts, croix de la Légion d'honneur, Pradier couronne cette réussite professionnelle et sociale par l'acquisition d'une propriété à Ville-d'Avray. Il n'est que la politique pour troubler cette existence comblée. L'homme, qui se rallie sans trop hésiter à la monarchie de Juillet, en souffrira d'ailleurs moins que ses œuvres, victimes des vandales lors des trois Glorieuses.

L'épidémie de choléra qui sévit à Paris au printemps de l'année 1832 l'éloigne un temps de la capitale. Il séjourne alors en Italie, puis à Genève. Il reviendra trois ans plus tard dans cette ville, à l'occasion du décès de sa mère, et livrera enfin le buste de Rousseau qu'il avait entrepris en 1823 déjà.

On peut fuir le choléra, on ne lui échappe pas pourtant. Indirectement, Pradier en subira de douloureux effets. L'épidémie a réduit à l'état de veuve une jeune femme de dix-huit ans, Louise d'Arsay, fille du directeur des essais à l'Hôtel des monnaies. Le quadragénaire Pradier s'offre de la consoler, finit par l'épouser. Leur union, scellée en août 1833, sera brève — onze ans —, assez longue toutefois pour permettre à l'épouse, femme légère et prodigue, de prendre plusieurs amants et d'accumuler les dettes.

Tandis que se joue ce drame de la mésentente conjugale, Pradier travaille. Les ressources que lui procure son labeur — il exécute à cette époque les figures de la Renommée qui décorent l'Arc de triomphe de l'Etoile et les victoires qui ornent le tombeau de Napoléon I^{er} aux Invalides — lui permettent de rétablir une situation matérielle que les prodigalités de sa femme avaient rendue précaire.

En 1845, la justice constate l'échec du couple, avant que la littérature ne s'en empare. En effet, c'est en s'inspirant des mémoires manuscrits rédigés par une confidente de M^{me} Pradier que Flaubert dessinera le portrait de son héroïne, M^{me} Bovary.

Après cette séparation douloureuse, il reste à Pradier huit années à vivre. Il les consacrera, jusqu'à sa mort survenue le 4 juin 1852, à un travail acharné, exposant chaque année au Salon sa production.

1546. — 13 mars 1980.

La promotion de Genève au rang de cité, par M. Denis van BERCHEM.

Publié ci-dessus, p. 3.

1547. — 27 mars 1980.

Philippe Corsat, éditeur du «Carillon de Saint-Gervais», par M. Jean-Pierre CHUARD.

Connu principalement comme chansonnier, Corsat nous a été révélé sous de multiples aspects qui en font une personnalité attachante et complexe à la fois. Né à Pully, en 1809, d'une famille fort modeste, il devait vivre à Genève la plus grande partie de son existence et y mourir en 1874. Il quitta de bonne heure la maison familiale pour s'en aller travailler et commencer un apprentissage de barbier, profession qui lui permettra de subvenir tant bien que mal à ses besoins par la suite. Il trouva son premier emploi chez un coiffeur de Neuchâtel à l'âge de vingt ans. Au même moment, il publia ses premiers vers dans le *Messenger neuchâtelois*. La poésie était déjà pour lui le moyen d'exprimer ses convictions politiques.

C'est vers vingt-trois ans que Corsat s'installe à Genève, se met à son compte: il ouvre une boutique de barbier. Parallèlement, il continue de versifier et publie quelques petits recueils à travers lesquels il fait largement connaître ses sentiments patriotiques. Il a du mal à se faire admettre au sein des écrivains genevois qui n'ont que du mépris pour cet artiste qui ne connaît pas les règles de la versification: ils lui tiendront longtemps rigueur d'être allé trouver, sans autre cérémonie, Lamartine à l'hôtel des Bergues lors d'un passage à Genève.

Dans sa correspondance avec un poète vaudois, F. Oyex-Delafontaine, et avec F. Henri Delarageat, homme politique du canton de Vaud, Corsat nous livre des détails sur le déroulement quotidien de son existence: on apprend ses soucis familiaux et financiers. En 1846, Corsat en est à sa cinquième boutique de barbier; las des faillites successives et des événements révolutionnaires, il songe à quitter Genève. La coiffure ne nourrit pas son homme, ceci d'autant plus que Corsat semble se servir davantage de sa boutique comme débit de vente de diverses revues et feuilles politiques.

En 1852, Corsat crée le journal satirique qui le rend célèbre; *Le Carillon de Saint-Gervais* a pour but de prendre le parti des opprimés. Il paraît une fois par semaine et compte 4 pages, l'une d'entre elles étant occupée par un dessin

d'actualité. On y trouve des articles, une chronique, une correspondance des lecteurs. Cette feuille deviendra une véritable institution et détiendra un record de longévité, puisqu'elle ne disparaîtra qu'en 1899, bien longtemps après son auteur.

1548. —24 avril 1980.

Les femmes dans la vie économique de Genève, XVI^e et XVII^e siècles, par M^{me} Liliane MOTTU-WEBER.

Publié dans notre *Bulletin*, t. XVI, quatrième livraison (1979), p. 381-401.

Le principal et l'accessoire: que faisaient les notaires genevois (1650-1800)?, par M^{me} Barbara ROTH-LOCHNER.

M^{me} Barbara Roth a cherché à savoir pourquoi les notaires genevois qu'elle étudiait avaient souvent des activités annexes au notariat. Au début du XVIII^e siècle, pourtant, le nombre des notaires est limité à dix par le Petit Conseil; il est vrai qu'en pratique ce nombre ne sera jamais respecté et souvent outrepassé, si bien que les notaires eux-mêmes exigeront à plusieurs reprises le respect de la réglementation. Ceci explique peut-être qu'ils se tournent vers des activités accessoires susceptibles de leur fournir un gagne-pain supplémentaire. Ces activités sont diverses au point que l'on trouve même au XVII^e siècle le cas d'un notaire-hospitalier. La combinaison des professions est généralement moins excentrique et c'est la plupart du temps dans le domaine du droit genevois que se présentent pour les notaires ces professions d'appoint.

Il arrive fréquemment, par exemple, qu'un notaire devienne commissaire à terrier (chargé de reconnaître les parcelles des particuliers dans un but fiscal et d'en rédiger les registres) ou commissaire général (ancêtre d'archiviste, conservateur des titres et droits de la Seigneurie) ou encore curial (greffier des châtelannies genevoises ayant le quasi-monopole des actes passés à la campagne). Un notaire peut également briguer le poste de procureur, sorte d'avoué, avocat de second rang au XVIII^e siècle. A ce propos, les avocats reprochent souvent aux notaires de s'ingérer ainsi dans leurs affaires. Les avocats, soit dit en passant, reçoivent une formation académique, tandis que les notaires sont formés par un apprentissage; à cette époque les avocats-notaires sont en minorité.

Mises à part les professions annexes dans le domaine juridique que nous venons d'énumérer, les notaires peuvent également s'occuper d'activités plus difficiles à cerner: ils peuvent être les derniers enchérisseurs d'une série de fermes (subhastation, inventaire, tutelle, curatelle, sceau, etc.) ou les derniers miseurs de revenus variés (gabelle de la chair, revenus de dîmes, etc.). En conclusion, il semble que les notaires exclusivement notaires soient une

infime minorité et que presque tous se soient livrés une fois ou l'autre à des activités parallèles, probablement pour des raisons financières.

1549. — 8 mai 1980.

Structure familiale et mainmorte dans le Jura neuchâtelois au moyen âge, par M. Maurice de TRIBOLET.

Le conférencier s'est proposé de nous montrer les liens étroits existant entre la structure familiale et l'exploitation des terres dans le Jura neuchâtelois au moyen âge. En effet, à chaque mesnie ou cellule familiale composée de consanguins correspond une terre dite manse. La mesnie a pour obligation d'exploiter le manse qu'elle reçoit du seigneur. Dès le début du XIII^e siècle, à l'époque des premiers défrichements du Val de Morteau, on assiste à un phénomène de dislocation du manse et d'éclatement de la mesnie. Différentes mesures tendent à éviter qu'un membre de la mesnie détronque et rompe définitivement avec les siens, ce qui est considéré comme une trahison à la fidélité familiale. La coutume favorise ceux qui restent sur l'exploitation familiale et l'on remarque souvent des sous-accensements au sein d'une même famille. Ainsi l'intégrité de la tenure est maintenue, les membres d'une même mesnie se partagent le manse et continuent à vivre «à pain et conduit commun». Les registres de Morteau renferment pour la période de janvier 1329 à août 1331 des témoignages inestimables de litiges occasionnés par les partages successifs des manses et la menace de la mainmorte. C'est donc cette menace qui semble avoir pendant tout le moyen âge servi à affermir les liens familiaux dans le Jura neuchâtelois.

Un cas de nicodémisme au XVI^e siècle: l'«Académie des Occulti» à Brescia, par M. Carlo OSSOLA.

De 1564 à 1570 sont conservées des traces sûres de l'activité d'une académie fondée à Brescia par un petit groupe d'élus: on y trouve des intellectuels, des jurisconsultes, des mécènes originaires de Brescia et des environs. Bien que périphérique, cette institution, dont l'organisation est calquée sur celle d'autres académies contemporaines, jouit d'une certaine notoriété à l'étranger. Son programme est clair: les Occulti refusent la Renaissance en tant que phénomène urbain et proclament leur amour pour la campagne et pour une certaine sauvagerie naturelle. En réaction contre la civilisation urbaine, ils décident de n'écrire qu'en langue vulgaire. A l'Académie, on enseigne la philosophie, la logique, la médecine; les académiciens cherchent à agrandir leur cercle en faisant en sorte que les arts y soient aussi représentés, notamment la peinture, la sculpture et la musique. Peu à peu, le groupe attire des intellectuels de Padoue et se retrouve étroitement lié avec le milieu universitaire padouan. Il manifeste par ailleurs

une autonomie silencieuse à l'égard de Venise. Le groupe paraît fortement marqué par des influences érasmiennes, ce qui transparaît à travers plusieurs ouvrages qu'il publie, que ce soit des recueils de poésie, des traités d'histoire locale ou des livres humanistes.

1550. — *13 novembre 1980.*

A propos de la frise orientale de l'Héphaisteion: la vision historique des Athéniens à l'époque classique, par M. José DÖRIG.

Au cours d'un exposé richement illustré de nombreux clichés, le professeur Dörig nous a présenté une nouvelle interprétation de la frise est de l'Héphaisteion. Depuis le XVII^e siècle, les archéologues ont examiné attentivement cette frise et ont, tour à tour, proposé chacun leur interprétation du sujet. M. Dörig passa en revue les différentes interprétations en les réfutant: il ne s'agit ni d'un combat d'Amazones, ni d'un combat de Centaures, ni de la bataille de Marathon, ni d'une gigantomachie, ni de la lutte des fils de Pallas contre les Athéniens, ni du combat d'Amphictyon contre les Athéniens lors de l'édification de l'Acropole.

Cette frise représente effectivement un combat auquel assistent deux groupes de dieux: d'une part Athéna, Héra et Zeus, d'autre part Poséidon, Aphrodite et Héphaïstos. A la lumière des textes antiques et de la mythologie, et grâce à une étude minutieuse de la frise, le conférencier parvient à élucider de manière convaincante ce sujet resté jusque-là impossible à déchiffrer. Ce combat, mis en parallèle avec celui des Lapithes et des Centaures sur la frise ouest du même temple, est la représentation de la lutte d'Erechthée contre les troupes thraces d'Eumolpe et d'Immarados, envahisseurs de la terre attique. Cette grande réalisation plastique du V^e siècle reflète la prise de conscience par les Athéniens de leur propre passé légendaire.

1551. — *27 novembre 1980.*

Le prophétisme camisard, par M. Philippe JOUTARD.

Professeur à l'Université de Provence, M. Joutard est venu nous parler du prophétisme camisard à la fin du XVII^e siècle et au tout début du XVIII^e. Ce phénomène s'explique mieux si on le resitue dans le climat religieux du Midi de la France à ce moment-là: l'importance accordée aux manifestations surnaturelles et à leur interprétation en tant que signes de la volonté divine n'est pas sans rappeler une mentalité religieuse bien antérieure. Dans ce contexte culturel «attardé», on comprend mieux le rôle que joueront les phénomènes de sorcellerie apparus à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Il semble que le point de départ de ce prophétisme se soit situé en Dauphiné, où, en février 1688, une jeune bergère se mit soudain à prêcher en

langue française (langue qu'elle ne connaissait pas) durant son sommeil. L'impact de ses prédictions fut tel que le phénomène se répandit rapidement jusqu'en Ardèche. Les autorités, inquiètes, envoyèrent des troupes pour réprimer la propagation du mouvement et il s'ensuivit un véritable carnage dans lequel périrent près de 300 personnes. En Cévennes également, les prophètes firent leur apparition et vers 1700 le phénomène prit un caractère de violence inédit baptisé la révolte des Camisards. Réprimée, cette révolte essaïmera alors hors des frontières de la France et sera à l'origine du Réveil européen.

Au terme de son exposé, M. Joutard a tenté de donner à ces manifestations à première vue irrationnelles une explication rationnelle. Si le mouvement, selon lui, a pris une telle ampleur et un tel caractère collectif, c'est que le petit peuple cévenol (puisque c'est de lui qu'il s'agit particulièrement) a ressenti la Révocation de l'Edit de Nantes comme un véritable traumatisme culturel, tant la religion était alors dans ce milieu un phénomène culturel important. Face à ce phénomène d'acculturation et devant l'interdiction de se prononcer ouvertement, les Cévenols se sont réfugiés dans le psychodrame et dans ce qu'on qualifie aujourd'hui de manifestations hystériques.

1552. — 11 décembre 1980.

Isaac Casaubon et Jacques Lect, d'après une correspondance inédite, par M. Matteo CAMPAGNOLO.

Publié ci-dessus, p. 17.

Louis Tronchin, 1629-1705, théologien, par M. Olivier FATIO.

Louis Tronchin (1629-1705), «le plus pénétrant et le plus théologien de notre communion», au jugement de Pierre Bayle (21 sept. 1671), reste un inconnu. Le fait qu'il n'ait presque rien publié, par peur d'éventuelles condamnations, y est sans doute pour beaucoup. Professeur à l'Académie dès 1663, Tronchin va s'opposer, pour des raisons théologiques, à la «cabale italique» rassemblée autour de son collègue François Turretini. Adversaire du «Consensus Helveticus», Tronchin se fait le défenseur d'une position originale, proposant, contre la théologie de la prédestination de Turretini, un retour aux positions moins marquées des réformateurs, voire de John Cameron, l'un des «patrons» de l'Académie de Saumur. Il compense cet archaïsme par une insistance sur la sanctification personnelle et sur la morale qui annonce la prédication du XVIII^e siècle. Tronchin ne peut être classé parmi les théologiens libéraux, même si ses ouvertures à la philosophie cartésienne et aux innovations dans les domaines de l'histoire et de la philologie annoncent son élève bien-aimé, fils de son rival détesté, Jean-Alphonse Turretini.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1980

<i>Recettes</i>	<i>au 31.12.1980</i>
Cotisations et dons	Fr. 13.960,—
Intérêts	» 4.983,55
Ventes de publications	» 1.768,15
Subvention Etat de Genève.	» 14.550,—
Subvention Ville de Genève (ouvrage Perrenoud)	» 5.000,—
Subvention Ville de Genève (ouvrage Paunier)	» 10.000,—
Excédent de dépenses	» 15.348,50
	<u>Fr. 65.610,20</u>

<i>Dépenses</i>	
Frais généraux divers	Fr. 18.815,20
Frais de publication du Bulletin XVI/4	» 10.535,—
Frais d'impression MDG 48	» 16.260,—
Avance pour impression des Actes du colloque.	» 20.000,—
	<u>Fr. 65.610,20</u>